



LES P'TITOUS DE LE VERNET

**1105, Route de Lagardelle
31810 LE VERNET**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes, annuels de l'association "**LES P'TITOUS DE LE VERNET**" relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note "Règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels relatif à la première application sur cet exercice du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note " Règles et méthodes comptables " de l'annexe aux comptes annuels expose le changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement ANC n°2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ramonville Saint-Agne, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
Michel CARRIEU



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

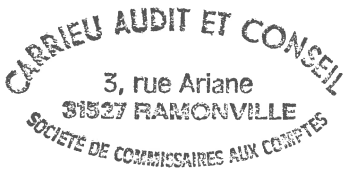
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	1 620.58	1 620.58				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	91 228.80	72 646.15	18 582.65	21 673.30	3 090.65	14.26
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		92 849.38	74 266.73	18 582.65	21 673.30	3 090.65	14.26
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	25 956.49		25 956.49	25 024.72	931.77	3.72
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	68 613.49		68 613.49	115 629.06	47 015.57	40.66
	Charges constatées d'avance (2)	158.00		158.00	89.98	68.02	75.59
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	146 461.31		146 461.31	104 201.68	42 259.63	40.56
Total III		241 189.29		241 189.29	244 945.44	3 756.15	1.53
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		334 038.67	74 266.73	259 771.94	266 618.74	6 846.80	2.57

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an



BILAN PASSIF

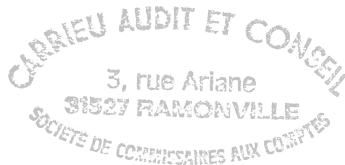
PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires	115 858.15	115 858.15		
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres				
	Report à nouveau	36 947.58	55 482.55	18 534.97	33.41
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	11 528.67	18 534.97	30 063.64	162.20
	Situation nette (sous total)	164 334.40	152 805.73	11 528.67	7.54
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées	13 562.46	14 988.50	1 426.04	9.51
	Total I	177 896.86	167 794.23	10 102.63	6.02
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	28 240.00	33 235.00	4 995.00	15.03
	Total IV	28 240.00	33 235.00	4 995.00	15.03
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales	46 651.15	54 841.48	8 190.33	14.93
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	6 983.93	10 748.03	3 764.10	35.02
	Produits constatés d'avance				
	Total V	53 635.08	65 589.51	11 954.43	18.23
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	259 771.94	266 618.74	6 846.80	2.57

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	2 040.00	1 760.00	280.00	15.91
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	427 057.02	413 488.93	13 568.09	3.28
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	15 838.04	14 412.00	1 426.04	9.89
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	4 995.00	18 218.60	13 223.60	72.58
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	441.11	376.72	64.39	17.09
Total I	450 371.17	448 256.25	2 114.92	0.47
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	67 723.65	43 017.46	24 706.19	57.43
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	5 187.63	6 659.98	1 472.35	22.11
Salaires et traitements	281 400.45	324 676.18	43 275.73	13.33
Cotisations sociales	82 349.66	90 274.28	7 924.62	8.78
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 090.65	5 652.06	2 561.41	45.32
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	850.01	182.81	667.20	364.97
Total II	440 602.05	470 462.77	29 860.72	6.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	9 769.12	22 206.52	31 975.64	143.99

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 813.55		1 867.08		53.53	2.87
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	1 813.55		1 867.08		53.53	2.87
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	1 813.55		1 867.08		53.53	2.87
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	11 582.67		20 339.44		31 922.11	156.95
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			1 804.47		1 804.47	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			1 804.47		1 804.47	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	54.00				54.00	
Total des produits (I+III+V)	452 184.72		451 927.80		256.92	0.06
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	440 656.05		470 462.77		29 806.72	6.34
5. EXCEDENT OU DEFICIT	11 528.67		18 534.97		30 063.64	162.20

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	13 489.60		11 429.80		2 059.80	18.02
Bénévolat	4 395.00				4 395.00	
TOTAL	17 884.60		11 429.80		6 454.80	56.47
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	13 489.60		11 429.80		2 059.80	18.02
Prestations en nature						
Personnel bénévole	4 395.00				4 395.00	
TOTAL	17 884.60		11 429.80		6 454.80	56.47

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	12
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	12
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	14
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Evaluation des immobilisations corporelles	15
Evaluation des créances et des dettes	15
Disponibilités en Euros	15
Produits à recevoir	15
Charges à payer	15
Charges et produits constatés d'avance	16
Subventions d'équipement	16
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	16
Valorisation des contributions volontaires	16
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	17

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE			158.00
31/12/2025 INV CCA - 2026 - BELTA	158.00		
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR			11 455.25
31/12/2025 INV FAE - 2025 - PARTICIPATION U	11 455.25		
46870000 PRODUITS A RECEVOIR			67 450.37
31/12/2025 CAC CAF - LIQUIDATION 19.04.2026	67 450.37		
COMPTES DE PASSIF			
42820000 PROVISION CONGES PAYES			19 731.09
31/12/2025 OD 2025 - CONGES PAYES		19 731.09	
43820000 CHARG SOC / CONGES A PAYER			7 417.35
31/12/2025 OD 2025 - CONGES PAYES		7 417.35	
46860000 CHARGES A PAYER			5 365.98
31/12/2025 INV CAP - 2025 TR 4 - COMMISSIONS		22.18	
31/12/2025 INV CAP - 2025.12 - SARL BRUTAILS		35.10	
31/12/2025 INV CAP - 2025.12 - O PARADIS GOU		259.40	
31/12/2025 INV CAP - 2025.12 - ACTION		22.25	
31/12/2025 INV CAP - 2025.09 - CRAPI		464.79	
31/12/2025 INV CAP - 2025.12 - NIETO		1 521.10	
31/12/2025 INV CAP - 2025 TR 4 - GESL		297.16	
31/12/2025 INV CAP - 2025 - CCC		2 520.00	
31/12/2025 INV CAP - 2025.06 - JOURNEE PEDA		170.00	
31/12/2025 INV CAP - 2025 - IS		54.00	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 259 771.94 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 450 371.17 Euros et dégagant un excédent de 11 528.67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ci-joints sont établis conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

L'association a appliqué à compter du 1er janvier 2025 le règlement ANC N°2022-06 modifiant respectivement le Plan comptable Général (règlement ANC N°2014-03).

Compte tenu des caractéristiques de l'association, les impacts de cette nouvelle réglementation sont

- . Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- . La suppression de la technique de transfert de charges,
- . Le reclassement des charges constatés d'avance au niveau de la rubrique des créances
- . De nouveaux modèles d'états financiers

Conformément aux dispositions du règlement ANC N°2022-06, ces changements ont été appliqués selon une méthode prospective, sans retraitement des exercices antérieurement approuvés.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	1 621		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	50 988		
Installations générales agencements aménagements divers	20 980		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 261		
TOTAL	91 229		
TOTAL GENERAL	92 849		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 621	1 621
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			50 988	50 988
Installations générales agencements aménagements divers			20 980	20 980
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 261	19 261
TOTAL			91 229	91 229
TOTAL GENERAL			92 849	92 849

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 621			1 621
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		31 451	2 850	958	33 343
Installations générales agencements aménagements divers		19 993	685	267	20 410
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		18 112	1 208	427	18 893
TOTAL		69 556	4 743	1 652	72 646
TOTAL GENERAL		71 176	4 743	1 652	74 267
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 850				
Instal.générales agenc.aménag.divers	685				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 208				
TOTAL	4 743				
TOTAL GENERAL	4 743				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	33 235		4 995		28 240
TOTAL	33 235		4 995		28 240
TOTAL GENERAL	33 235		4 995		28 240
Dont dotations et reprises d'exploitation			4 995		

Provision indemnités départ à la retraite : 28.240 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	25 956	25 956	
Personnel et comptes rattachés	793	793	
Débiteurs divers	67 821	67 821	
Charges constatées d'avance	158	158	
TOTAL	94 728	94 728	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	19 897	19 897		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 472	21 472		
Autres impôts taxes et assimilés	5 283	5 283		
Autres dettes	6 984	6 984		
TOTAL	53 635	53 635		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	11 455
Autres créances	67 450
Total	78 906

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	27 148
Autres dettes	5 366
Total	32 514

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	158
Total	158

Subventions d'équipement

Le montant des subventions d'investissement est de 23.441 €.

Le montant de la quote-part virée au compte de résultat est de 1.426,04 €.

Les subventions sont amorties à hauteur de 9.878,54 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Communauté des Communes	14 412
Quote-part subvention virée au résultat	1 426
Total	15 838

Valorisation des contributions volontaires

Valorisation des contributions volontaires

La Communauté de Communes du BASSIN AUTERIVAIN a pris en charge les frais de fonctionnement du bâtiment occupé par l'Association à l'adresse suivante :
1105 route de Lagardelle - 31840 LE VERNET.

L'Association a comptabilisé ces frais en charges et produits en pied du compte de résultat,
en comptes de classe 8, à l'appui du certificat administratif délivré par la Communauté de Communes pour un montant total de 13.489,60 €.

L'association de la même manière a comptabilisé en charges et produits des comptes de la classe 8, le montant du bénévolat pour 293 heures, soit 4.395 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	23 591
45 à 54 ans	11 à 20 ans	218
35 à 44 ans	21 à 30 ans	2 340
moins de 35 ans	plus de 30 ans	781
Engagement total		26 930

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 66 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux de revalorisation : 1.0%
- taux d'actualisation : 3,90%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		26 930	26 930